



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 8 juillet 1965

à 15 h 15

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Points 2, 3, 4, 5 et 35 de l'ordre du jour:

Page

Décennie des Nations Unies pour le développement

Tendances économiques mondiales

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil  
Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme

Débat général (suite) . . . . . 83

Tendances économiques mondiales (E/4046 et Add.1 à 6, E/4047 et Add.1 à 3, E/4059 ; E/ECE/572 ; E/L. 1076, E/L.1079/Rev.1)

Examen général du développement, de la coordination et de la concentration de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/3991, E/4022, E/4027, E/4029, E/4030, E/4034, E/4035, E/4036, E/4037 et Add.1, E/4039, E/4041 et Add.1, E/4044 et Add.1 et 2, E/4050, E/4062 et Add.1, E/4076)

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (E/4040, E/4052 et Add.1 à 3)

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4070)

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Chine, Grèce, Israël, Italie, Malawi, Philippines, Pologne, Tunisie, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINTS 2, 3, 4, 5 et 35 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4033, E/4068, E/4071)

## DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. ALI (Pakistan) a écouté avec un extrême intérêt la déclaration faite à la 1373<sup>e</sup> séance par le Secrétaire général, qui a expliqué comment les activités de l'ONU et des organisations qui lui sont reliées sont coordonnées afin d'atteindre les objectifs de la Décennie du développement fixés par l'Assemblée générale. Il a fallu se rendre à l'évidence et constater que la croissance économique des pays en voie de développement est loin d'avoir atteint le taux de croissance annuelle de 5 % recommandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 1710 (XVI). Les renseignements rassemblés dans la volumineuse documentation dont le Conseil est saisi pour l'examen des points de l'ordre du jour à l'étude montrent que si ce taux n'a pu être atteint, la faute n'en est pas aux institutions des Nations Unies, qui ont fait de leur mieux dans la limite des ressources dont elles disposaient. Ce taux de croissance annuelle de 5 % ne pourra être atteint que par une action concertée sur le plan national, complétée par l'aide de pays amis et d'institutions financières internationales.

2. Exception faite de la BIRD, du FMI et de l'AID, les organisations des Nations unies peuvent surtout fournir une assistance qui se situe dans le cadre de la coopération technique, que les pays en voie de développement, et notamment le Pakistan, apprécient d'ailleurs très vivement. L'expérience montre que, pour utiliser fructueusement l'assistance technique fournie sur une base multilatérale ou bilatérale, le pays bénéficiaire doit disposer de services économiques et de planification déjà développés. A cet égard, M. Ali voudrait rappeler la suggestion formulée à la 1370<sup>e</sup> séance par le chef de la délégation pakis-

tanais selon laquelle un des grands services que l'ONU pourrait rendre aux pays en voie de développement serait de les aider à créer des services chargés de la planification, de la mise en œuvre des plans et de la coordination de leur exécution. Au lieu d'avoir un important service de planification au sein du Secrétariat de l'ONU, il serait préférable de constituer un corps d'experts dont les services seraient mis à la disposition des pays en voie de développement qui en auraient besoin.

3. La délégation pakistanaise s'est félicitée de constater l'essor pris par les instituts régionaux de planification en Asie et en Amérique latine, par l'Institut de développement économique qui fonctionne sous les auspices de la BIRD et par l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies. Quant à l'Institut africain de développement économique et de planification, il en est encore à ses débuts et il serait prématuré de chercher à évaluer les résultats de ses activités.

4. Le Centre de développement industriel de l'ONU a une activité impressionnante. Le Conseil se souviendra que la délégation pakistanaise avait pris l'initiative, voici une dizaine d'années, de proposer la création d'une institution spécialisée dans le domaine du développement industriel, proposition qui a abouti à la création du Comité du développement industriel et, par la suite, à celle du Centre de développement industriel au sein du Secrétariat de l'ONU. La délégation pakistanaise considère que le moment est maintenant venu de créer une institution spécialisée dans le domaine du développement industriel. Si cette suggestion est accueillie favorablement, la délégation pakistanaise est prête à prendre l'initiative, avec les délégations qui seraient disposées à se joindre à elle, d'une résolution à cet effet. Si, d'une façon générale, cette initiative est jugée prématurée, la délégation pakistanaise appuiera la proposition faite par le représentant du Royaume-Uni à la 1369<sup>e</sup> séance tendant à développer et à renforcer le Centre de développement industriel en lui affectant des fonds supplémentaires sur le budget ordinaire. L'autre suggestion du représentant du Royaume-Uni, selon laquelle les dépenses entraînées par le fonctionnement du Centre pourraient être financées par un nouveau fonds volontaire, a des incidences considérables et devrait, pour cette raison, faire l'objet d'un examen approfondi.

5. Tout en envisageant avec faveur la possibilité d'organiser une campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance, la délégation pakistanaise partage d'une façon générale les vues du CAC et celles du Secrétaire général, qui sont exposées aux paragraphes 4 et 17 de la note établie par le Secrétaire général en application de la résolution 1038 (XXXVII) du Conseil (E/4034). Une campagne contre la faim, la maladie et l'ignorance devrait naturellement entrer dans le cadre des programmes nationaux de développement, et une action internationale est en cours en vue d'aider les divers pays à organiser et à mettre en œuvre ces programmes. Les organisations non gouvernementales ont raison de dire que ces programmes ne peuvent avoir de résultats vraiment fructueux que si les gouvernements des pays intéressés acceptent la pleine responsabilité de leur mise en œuvre.

6. La délégation pakistanaise a été vivement intéressée par le rapport du Secrétaire général relatif à la coordination de l'assistance internationale en cas de catastrophe naturelle (E/4036). Le Pakistan, et en particulier le Pakistan oriental, ont l'expérience des terribles ravages que peuvent causer les cyclones, les inondations et les raz de marée, et savent que les pays en voie de développement sont mal équipés pour faire face à des catastrophes aussi soudaines et d'une telle ampleur. C'est pourquoi il faut que les mesures de secours prises sur le plan national soient complétées par une assistance internationale et que l'on coordonne l'aide apportée par divers pays et diverses institutions. La délégation pakistanaise estime, comme le Secrétaire général, que le Conseil devrait inviter instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait à créer un mécanisme approprié de planification, à élaborer des plans d'ensemble pour une action de secours, et à demander aux représentants résidents des Nations Unies de participer à ces travaux. Les gouvernements donateurs et les organismes des Nations Unies devraient pouvoir intervenir et agir rapidement, par l'entremise d'un mécanisme permanent, qui se trouverait institué dans le pays victime de la catastrophe.

7. Il convient de se féliciter des mesures prises par le Secrétaire général pour assurer une coordination efficace entre les diverses institutions des Nations Unies. Le Programme alimentaire mondial, entrepris conjointement par l'ONU et la FAO, ainsi que le programme mondial d'alphabétisation de l'UNESCO, ont fait une vive impression, malgré les ressources insuffisantes mises à leur disposition tant sur le plan national que sur le plan international. Le CAC fait un travail utile, et M. Ali tient à dire combien il apprécie l'œuvre accomplie par toutes les institutions spécialisées et par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

8. Même un pays peu développé comme le Pakistan doit veiller à ce que, malgré les ressources modestes dont il dispose par rapport à ses besoins, les nouveaux projets entrepris sur son territoire soient conçus de telle sorte que toutes les parties du pays profitent des bienfaits qu'ils apportent. De même, il semble qu'il y aurait lieu de répartir les projets régionaux le plus équitablement possible entre les divers pays. La délégation pakistanaise ne formule cependant pas de proposition formelle tendant à installer un centre des Nations Unies au Pakistan, qui a d'ailleurs offert d'accueillir à Karachi le Centre régional de veille météorologique de l'OMM et espère que cette offre sera prise en considération.

9. La délégation du Pakistan appuie d'une façon générale le programme de travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme tel qu'il est exposé dans le document E/4070. Elle en traitera plus en détail lors de l'examen de cette question par le Comité de coordination et tient simplement à dire, pour le moment, que le Conseil et l'Assemblée générale ne devraient prendre de décisions sur des points précis qu'en ayant pleinement connaissance des incidences financières de ces décisions. Dans certains cas, il est difficile de fixer un ordre de priorité des activités, et la

solution du problème consiste alors à trouver les moyens de financer les mesures approuvées. On doit d'ailleurs convenir que les sommes nécessaires au financement de la mise en œuvre des mesures ainsi approuvées sont bien modestes, comparées à l'importance de leurs effets pratiques, tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement.

10. Dans sa déclaration, le Secrétaire général a insisté sur l'utilité d'évaluer les divers programmes des Nations Unies afin d'en apprécier l'efficacité. La délégation pakistanaise partage entièrement ce point de vue, d'autant plus qu'il y a dix ans elle avait pris une initiative à cet égard, en présentant au Conseil un projet de résolution recommandant de procéder à une évaluation du PEAT sur la base des rapports des gouvernements. En fait, le chef de la délégation pakistanaise avait été désigné comme président du comité qui a examiné la documentation massive qui lui avait été communiquée, mais la question était si compliquée que cet essai d'évaluation n'a pas donné de résultats positifs. C'est pourquoi la délégation du Pakistan se félicite de la nouvelle suggestion du Secrétaire général et suivra avec sympathie ses efforts pour parvenir à de meilleurs résultats. Elle espère qu'il voudra bien faire part au Conseil, à sa prochaine session d'été, des résultats de cette nouvelle tentative.

11. M. SEN (Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que le problème du retard de la production alimentaire mondiale par rapport à l'accroissement démographique accéléré a trouvé une expression dramatique dans la déclaration adoptée par le Congrès alimentaire mondial qui s'est tenu à Washington en 1963. Il est demandé à tous les pays en voie de développement de prendre rapidement des mesures décisives en vue d'intégrer et de planifier l'utilisation des ressources, d'adapter les institutions aux exigences du progrès économique et social et, en particulier, de mettre sur pied le dispositif administratif le plus efficace, d'encourager l'accroissement de la production et de réformer, s'il le faut, les structures et les régimes fonciers injustes et périmés.

12. Le Congrès a en outre préconisé de renforcer la coopération internationale, de mettre tout en œuvre pour avertir l'opinion publique et de soutenir sans défaillance la Campagne mondiale contre la faim. La FAO estime en effet qu'il est nécessaire d'obtenir la participation directe de la population. Les résultats obtenus jusqu'ici dépassent de loin les espoirs les plus optimistes. Les comités nationaux de la Campagne mondiale ont déjà recueilli plus de 220 millions de dollars et se sont en outre efforcés de diffuser largement les faits relatifs à la faim et à la sous-alimentation.

13. En ce qui concerne l'idée de lancer une campagne mondiale contre la faim, la maladie et l'ignorance, la FAO approuve sans réserve les conclusions contenues dans la note du Secrétaire général. Le Conseil de la FAO a décidé de faire de la Campagne mondiale contre la faim déjà entreprise par cette institution un élément permanent du programme de travail de la FAO. L'appel à la mobilisation mondiale des jeunes qui sera lancé en octobre prochain marquera le vingtième anniversaire de

la FAO. Les jeunes ont besoin de directives qui les aident à mettre leurs idéaux en pratique.

14. Le Secrétaire général a déclaré, à la 1369<sup>e</sup> séance, que l'assistance internationale a cessé de s'accroître. Le climat contraire à l'assistance internationale s'explique assurément par les graves difficultés de balances des paiements que connaissent certains des principaux donateurs, par la limitation des crédits qui en résulte et par le sentiment, dans les pays développés, que l'aide extérieure est en grande partie mal utilisée. Néanmoins, il ne fait aucun doute que les pays en voie de développement n'auraient pas pu accomplir les progrès qu'ils ont réalisés s'ils n'avaient pas bénéficié d'une aide extérieure. L'expérience des cinq dernières années a montré que certaines des craintes formulées au sujet de la réceptivité et de la maturité des pays en voie de développement n'étaient pas fondées. Certes, il existe des facteurs négatifs mais, si l'aide extérieure était organisée de façon plus rationnelle, les facteurs positifs l'emporteraient.

15. Le renforcement de la coopération entre les pays en voie de développement est lui aussi un gain positif pour la cause du développement. Si l'on veut mettre fin à la perturbation des marchés internationaux, il faut que les pays en voie de développement intensifient leur coopération.

16. Pour éviter de voir la situation alimentaire mondiale prendre une tournure catastrophique, il faut adopter des mesures énergiques afin d'élever la productivité agricole dans les pays en voie de développement. M. Sen rappelle à ce sujet que la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées a insisté tout particulièrement sur l'assistance que pourrait fournir la FAO pour l'étude et l'utilisation des ressources de la pêche et pour encourager la croissance économique dans ce secteur. Les problèmes de la pêche en haute mer exigent des mesures particulières de la part de la FAO. Conformément aux recommandations formulées à la douzième session de la Conférence de la FAO, M. Sen proposera à la Conférence, à sa treizième session, de créer un comité permanent des pêches ainsi qu'un département des pêches au sein de la FAO pour coordonner l'action internationale dans ce domaine.

17. Au cours d'une session du Conseil de la FAO, M. Sen a officiellement annoncé que l'année 1966 serait désignée comme « Année internationale du riz », sous les auspices de la Campagne mondiale contre la faim. Pour des centaines de millions d'individus, notamment en Asie, les approvisionnements en riz sont la principale préoccupation économique, et la plupart des consommateurs sont parmi les plus pauvres de la population mondiale. Un effort concerté de ce genre permettra de réexaminer des problèmes vieux de plusieurs siècles et conduira les pays consommateurs de riz à prendre davantage conscience de leurs problèmes communs et des mesures nécessaires pour les résoudre.

18. Les activités de la FAO dans le domaine de l'assistance aux Etats membres ne suffiront pas sans un accroissement des investissements dans les pays en voie de développement. A cet égard, le nouveau programme de coopération FAO/BIRD a créé un lien étroit et des

plus précieux entre l'expérience et la compétence technique de la FAO, d'une part, et les ressources financières de la BIRD, de l'autre. Depuis avril 1964, 60 missions ont été entreprises, dont 50 sont pratiquement terminées. Un prêt considérable a été consenti récemment au Pakistan. Une coopération analogue s'est instaurée avec la Banque interaméricaine de développement. Le président de cette Banque et le Directeur général de la FAO sont parvenus à la conclusion qu'il est nécessaire d'asseoir cette coopération sur des bases solides et permanentes. La FAO entend également coopérer avec la nouvelle Banque africaine de développement, ainsi qu'avec la future banque asiatique de développement.

19. L'alimentation, en tant que moyen de développement économique et social, n'est pas moins importante que l'investissement financier. Le Programme alimentaire mondial, établi sous les auspices conjoints de l'ONU et de la FAO, est l'aboutissement des efforts déployés dans ce domaine. Il a prouvé son efficacité et devrait être institué à titre permanent. Des objectifs devraient être fixés pour éviter toute interruption dans l'exécution du Programme et pour permettre aux gouvernements d'annoncer leurs contributions au moment opportun. Le Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial et le Conseil de la FAO ont recommandé de poursuivre ce Programme pendant une durée indéterminée, c'est-à-dire aussi longtemps qu'une aide alimentaire multilatérale sera nécessaire. Il faut espérer que le Conseil appuiera ces recommandations. De toute manière, les efforts déployés jusqu'ici ne suffisent pas et il faudra les intensifier au cours de la deuxième moitié de la Décennie du développement.

20. Au cours des dernières années, l'ampleur et la portée des activités de la FAO ont subi des transformations radicales. La FAO est maintenant une organisation opérationnelle dont les activités s'étendent au monde entier. Elle est reconnaissante au Fonds spécial et au PEAT pour les fonds qu'ils ont mis à sa disposition et qui ont permis cette croissance rapide. Ses programmes opérationnels constituent maintenant une partie essentielle de ses activités, et son programme ordinaire et les programmes extérieurs se complètent. Alors que le budget ordinaire de la FAO est de 20 millions de dollars, ses dépenses pour l'exécution de projets du Fonds spécial en 1965 représenteront probablement 25 millions de dollars. C'est pourquoi la FAO continue de demander le remboursement intégral des dépenses des agents chargés de l'exécution de ces projets. Elle accueille avec satisfaction la décision prise récemment par le Conseil d'administration du Fonds spécial de rembourser ces dépenses en appliquant un taux de 11 % du coût total des projets, mais estime que cette décision ne va pas encore assez loin pour assurer le remboursement minimal auquel la FAO est en droit de s'attendre. Le Conseil économique et social aura l'occasion d'étudier cette question, et il faut espérer que les décisions voulues seront prises compte tenu de tous les facteurs pertinents.

21. M. RAHNEMA (Iran) dit que la déclaration faite par le Secrétaire général à la 1369<sup>e</sup> séance a permis de se rendre clairement compte de l'évolution subie par la pensée économique dans le monde. Des concepts qui

paraissaient inacceptables il y a seulement dix ans sont maintenant généralement admis, si bien que des représentants de certains pays nantis ont pu reprendre, dans leurs déclarations, des idées chères aux pays du tiers monde. On peut donc dire que l'époque actuelle marque un tournant dans l'évolution de la pensée économique, déterminé par les changements qui ont modifié le rapport des forces à l'échelon planétaire au cours des vingt dernières années, et aussi par l'unité de vues des pays en voie de développement sur les grands problèmes économiques.

22. Cependant, aucun changement vraiment marquant n'est intervenu dans les structures de l'économie internationale, qui sont restées défavorables aux pays du tiers monde. Comme le montre le rapport du Secrétaire général intitulé « A mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement (E/4071), les problèmes les plus essentiels du sous-développement sont loin d'être résolus, et l'on peut même dire qu'ils ne cessent de s'aggraver, puisque l'écart entre le revenu par habitant des régions déshéritées et celui des pays développés s'accroît au rythme inquiétant de 95 dollars par an. Le taux de la mortalité infantile dans les régions en voie de développement dépasse de dix à vingt fois celui des pays riches et la misère menace de s'aggraver au cours de la seconde moitié de la Décennie.

23. Malgré ces constatations alarmantes, le Secrétaire général affirme qu'il n'y a pas lieu de désespérer, et le Directeur général du Fonds spécial s'est même déclaré convaincu à la 1370<sup>e</sup> séance que les cinq années à venir permettront de faire un grand pas en avant vers la réalisation de l'objectif poursuivi, à savoir libérer le monde du dénuement d'ici la fin du siècle. S'il est assez optimiste sur le plan national, sachant combien les peuples défavorisés sont résolus à combattre la tyrannie du sous-développement, M. Rahnema ne peut partager le même optimisme sur le plan international, tant que certaines conditions essentielles n'auront pas été réunies, c'est-à-dire tant que l'on n'aura pas édifié les structures socio-économiques les plus appropriées pour atteindre les objectifs du développement.

24. Sur le plan national, il est évident qu'une transformation radicale des structures socio-économiques, qu'elle résulte d'une initiative de classes dirigeantes lucides ou soit provoquée par une action révolutionnaire des classes défavorisées, constitue la condition d'une croissance accélérée. Ce problème est examiné en détail dans la première partie de *l'Etude sur l'économie mondiale*, 1964 (E/4046 et Add.1 à 6), et plus particulièrement au chapitre 3 qui traite des politiques de réforme des institutions. A cet égard il est intéressant de rappeler que le Secrétaire général a comparé la situation considérée avec l'évolution interne des pays développés, où les changements révolutionnaires de structure ont aussi précédé l'élan vers le développement. Tout le monde est d'accord, les peuples du tiers monde comme les économistes, sur la nécessité de réformer les structures périmées. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a réaffirmé ce principe dans son Acte final<sup>1</sup>, et la délégation iranienne au

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente: 64.II.B.11.



Comité de rédaction de l'Acte final a insisté pour que l'on précise que ce sont les pays en voie de développement qui ont la responsabilité primordiale d'apporter à leurs structures les réformes qui s'imposent, conformément à leur propre génie national et aux aspirations de leurs peuples.

25. Mais la situation inquiétante du commerce international crée des obstacles sérieux aux plans de développement des pays en voie de croissance, accentuant leur dépendance à l'égard des marchés mondiaux, soumettant leur développement aux fluctuations des prix des matières premières, déterminant une aggravation constante des termes de l'échange et décourageant la diversification des activités économiques, nécessaire pour l'indépendance économique. Cette situation est à l'origine d'un endettement qui grève si lourdement l'économie de ces pays que la dette publique de trente-sept d'entre eux est passée de 7 milliards de dollars en 1955 à 18 milliards en 1962, et absorbe 13 % des recettes d'exportation de ces pays.

26. Ainsi, une fois qu'ils ont surmonté, sur le plan national, les obstacles structureaux en opérant les transformations nécessaires, les pays en voie de développement se heurtent, sur le plan international, à d'autres obstacles structureaux qui les empêchent de tirer profit des immenses possibilités nouvelles que leur offre la coopération internationale, et cela sans qu'ils puissent utiliser les mécanismes qui leur avaient permis de surmonter les obstacles structureaux intérieurs.

27. Une telle situation risque d'entraîner la détérioration des rapports économiques et politiques dans le monde, et c'est pourquoi M. Rahnema a été fort intéressé par l'analyse lucide que le Directeur général du Fonds spécial a faite des éléments pouvant constituer la base d'une synthèse des intérêts en présence, propice à une organisation rationnelle du marché mondial et conduisant à une économie mondiale en expansion dont les avantages iraient à toute la communauté des peuples. Malheureusement, le Directeur général du Fonds spécial ne parle pas au nom des grands intérêts financiers du monde et, en cas de crise, les premières solutions qui viennent à l'esprit ne sont pas toujours celles de la lucidité : il y a, par exemple, une « solution britannique » et une « solution portugaise » au problème de la décolonisation et, dans le cas de ce que l'on pourrait appeler la « décolonisation économique » du monde, on en est encore à l'époque de 1900.

28. Au lieu du réalisme que les peuples du tiers monde pouvaient attendre des pays développés, ils n'ont eu droit qu'à des conseils, dont on ne s'est d'ailleurs pas montré avare, si bien que le Secrétaire général a dû constater que, au milieu de la Décennie du développement, l'économie des pays les plus défavorisés ne se développait que très lentement, que le revenu par habitant des pays en voie de développement pourrait, dans le meilleur des cas, augmenter de 5 dollars par an, et qu'entre 1955 et 1962, le seul accroissement constaté avait été celui des intérêts des dettes contractées par ces pays.

29. Plus que tout autre organe des Nations Unies, le Conseil est conscient de la tragédie dans laquelle vit encore l'immense majorité des hommes. Il sait que,

dans l'entreprise historique de libération à l'échelle mondiale, les pays en voie de développement s'efforcent, avec dignité, d'assumer leur part de responsabilité, en refusant toute aumône et en demandant simplement aux pays développés de comprendre leurs problèmes. Comme le Ministre iranien de l'économie l'a dit en 1964 à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ce que l'on demande aux pays développés, c'est en somme de transposer à l'échelle internationale la justice sociale et économique qu'ils ont cherché, souvent avec succès, à établir chez eux. Qu'arrivera-t-il si les pays développés rejettent cette vision des intérêts communs, si les peuples, libérés des servitudes féodales internes mais de plus en plus endettés, sont amenés à se replier sur eux-mêmes et, se réfugiant dans l'autarcie et la méfiance, à renoncer aux derniers avantages qui leur seraient offerts par un système de coopération internationale ? Il faut tout mettre en œuvre pour empêcher que le monde en arrive à se diviser en deux entités qui seraient irréversiblement antagonistes. L'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de même que les institutions spécialisées, doivent redoubler d'efforts pour créer un courant d'opinion favorable aux grandes thèses du développement et amener les milieux influents du monde à une vision plus lucide et plus globale des intérêts communs.

30. La coordination des politiques des pays en voie de développement, dont traite le chapitre premier de la première partie de *l'Etude sur l'économie mondiale, 1964*, semble constituer un pas particulièrement positif dans cette voie. En 1964, la délégation iranienne a participé activement, au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, aux efforts en vue d'intensifier l'action conjuguée des 77 pays en voie de développement. L'Iran participe également sans réserve aux travaux de la CEAEQ, qui fait œuvre constructive en offrant aux pays de la région des possibilités d'échanges fructueux et parviendra, il faut l'espérer, à faire adopter le projet de création d'une banque régionale de développement. A propos de la coopération régionale, M. Rahnema tient à signaler à l'attention du Conseil l'entreprise de coopération qui, sous le nom de « Coopération économique pour le développement », conjugue les efforts de l'Iran, du Pakistan et de la Turquie, et dont le secrétariat est établi à Téhéran depuis le mois d'avril.

31. Il convient enfin de souligner l'importance que revêt, pour le développement des pays déshérités, le problème de la formation humaine et de l'alphabétisation des masses. Le potentiel humain d'un pays en voie de développement constitue, au premier stade de la croissance, la richesse la plus importante et la plus sûre dont il dispose, et la formation de la main-d'œuvre industrielle et des techniciens est un facteur qui aide les peuples à accélérer leur développement et à remédier au danger immédiat de la surpopulation, en faisant du potentiel humain une source d'énergies au service des objectifs de croissance. L'Iran est fier d'avoir entrepris une lutte énergique contre l'analphabétisme, avec cette « Armée du savoir », composée de jeunes gens à l'âge du service

militaire, qui a été créée sur l'initiative personnelle du Chah. M. Rahnema espère que tous les problèmes que pose l'alphabétisation des masses seront examinés attentivement par le Congrès mondial des Ministres de l'éducation sur l'élimination de l'analphabétisme, qui doit se tenir à Téhéran au mois de septembre, sous les auspices de l'UNESCO, et il pense que le Conseil serait bien avisé de recommander aux Ministres de l'éducation de tous les pays de faire tout leur possible pour assister personnellement à ce congrès et lui donner ainsi toute l'importance qu'il doit revêtir sur le plan international.

32. En terminant, M. Rahnema tient à appuyer chaleureusement toute proposition tendant à développer et renforcer le Centre de développement industriel, afin d'en faire un organe actif des Nations Unies. Il appuie également la suggestion du Royaume-Uni concernant la création d'un nouveau fonds pour subvenir aux frais des opérations des Nations Unies dans le domaine du développement industriel et il espère que, à sa vingtième session, l'Assemblée générale approuvera les recommandations contenues dans la résolution 1020 (XXXVII) du Conseil concernant la création d'un nouveau programme des Nations Unies pour le développement.

33. M. RIDGE (Union postale universelle), présentant le rapport de l'UPU (E/4030), dit que, depuis sa fondation, l'UPU s'efforce d'améliorer les services postaux dans le monde entier, et notamment dans les pays en voie de développement. Il est en effet d'une importance primordiale que l'administration postale soit en mesure de faire face aux tâches que l'on attend d'elle.

34. L'année 1964 a été marquée par le quinzième Congrès postal universel, qui s'est tenu à Vienne. Cet organe souverain de l'UPU a pour tâche essentielle de passer en revue tous les accords conclus par l'UPU et d'examiner également la politique générale de cette institution dans le domaine relevant de sa compétence. Il constitue ainsi l'expression principale des activités et de l'attitude de l'UPU: En 1964, l'UPU comptait 125 membres, soit 30% de plus qu'au moment du Congrès d'Ottawa de 1957. La plupart ont assisté au quinzième Congrès postal universel et 35 pays africains étaient représentés. Le Congrès a donc marqué un tournant dans l'histoire de l'UPU.

35. La collaboration qui s'est instaurée entre les nouveaux pays et les pays plus développés a donné une nouvelle impulsion aux activités de l'UPU. Les contacts personnels rendus possibles par le Congrès sont d'une valeur inestimable, car ils permettent aux pays pauvres de prendre conscience des possibilités que leur offrent les divers programmes d'assistance technique pour renforcer leurs services postaux. En outre, les pays développés se rendent compte de l'énormité des besoins des pays en voie de développement en matière d'assistance, de conseils et, par-dessus tout, de formation. L'assistance technique a en effet été reconnue pour la première fois comme l'une des fonctions de l'UPU. Le Congrès a constaté que le principal obstacle dans les pays en voie de développement est actuellement le manque d'organisation et de direction. Il a donc créé un Comité d'enseignement, composé de neuf pays, qui aidera le Bureau international à coordonner l'assistance apportée aux

différents pays en matière de formation spécialisée. Ce Comité a entrepris de rassembler les données relatives aux besoins et aux ressources existantes, d'une part, et d'étudier, d'autre part, la possibilité de créer un fonds spécial au sein de l'UPU pour aider les Etats membres à mettre sur pied des établissements de formation. Dans le domaine de l'assistance technique, l'UPU compte doubler son effort au cours de la période 1965-1966. A ce propos, M. Ridge tient à remercier les fonctionnaires de l'ONU de l'assistance et des conseils qu'ils ont fournis à l'UPU pour la mise en œuvre des programmes. Mais il convient de noter que l'assistance technique bilatérale s'est poursuivie et élargie et n'a pas été simplement remplacée par les programmes des Nations Unies.

36. Le Congrès a décidé de porter de 20 à 27 le nombre des membres du Conseil exécutif de l'UPU et de mettre davantage l'accent sur l'étude des problèmes fondamentaux, tels que la forme des services postaux et l'organisation la mieux adaptée aux besoins des pays en voie de développement.

37. En ce qui concerne les relations de l'UPU avec l'Organisation des Nations Unies, le Congrès a officiellement accepté le principe d'une correspondance entre l'appartenance à l'ONU et l'appartenance à l'UPU, en prévoyant que les membres de l'ONU pourront adhérer à l'UPU par simple déclaration unilatérale.

38. L'UPU maintient des relations très utiles avec les autres institutions spécialisées. Par ailleurs, en 1964, des contacts ont été établis entre l'UPU et le Conseil de coopération douanière. Un groupe de travail commun qui est chargé d'étudier la possibilité de simplifier les formalités douanières a été créé à la suite d'une décision du Congrès.

39. M. Ridge tient à mentionner les visites que les représentants résidents ont faites au siège de l'UPU, à Berne. L'UPU attache beaucoup d'importance aux conseils et à l'assistance que peuvent lui fournir les représentants résidents au sujet de l'administration postale dans chaque pays.

40. M. Ridge signale que deux films en couleurs ont été réalisés en 1964 au sujet de l'UPU. Le premier concerne l'origine et les travaux de l'UPU et la contribution qu'elle reçoit de nombreux pays. Le second est un documentaire sur le quinzième Congrès postal universel. Ces deux films aideront à maintenir l'unité qui est essentielle entre les services postaux du monde entier.

41. M. DAVIES (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale) dit que le rapport de l'OMM pour l'année 1964 (E/4027) porte, comme d'habitude, sur toute la gamme des activités de cette institution. Il parlera plus spécialement du nouveau système météorologique mondial organisé par l'OMM et qui a reçu le nom de Veille météorologique mondiale. L'OMM a pris diverses mesures pour donner suite aux résolutions adoptées au cours des dernières années par l'Assemblée générale des Nations Unies en matière de coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ces résolutions ont constitué pour l'OMM un puissant stimulant, ainsi qu'une

source constante d'encouragement. Un nouveau rapport concernant les décisions prises par le Comité exécutif de l'OMM sera communiqué dans l'année au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

42. Tous les pays tireront des avantages de l'amélioration des moyens d'action en matière de météorologie qui résultera de l'utilisation des satellites météorologiques et de la Veille météorologique mondiale. Les programmes de coopération technique des Nations Unies se sont révélés fort utiles dans ce domaine. Des satellites artificiels permettent déjà d'obtenir des photographies des systèmes de nuages qui couvrent la terre. L'OMM a organisé récemment, à Tokyo, un cycle d'études inter-régional sur l'interprétation des données météorologiques recueillies par satellite, dans le cadre de sa participation au PEAT. Cependant, plusieurs pays, et surtout les pays en voie de développement, auront besoin d'une assistance considérable pour jouer pleinement leur rôle dans la Veille météorologique mondiale. L'OMM a créé à cette fin un fonds de développement, encore assez modeste. Une ouverture de crédits jusqu'à concurrence de 1 million et demi de dollars a été approuvée pour la période triennale 1965-1967. Il ne faudra épargner aucun effort pour que l'aide nécessaire à la mise en œuvre de la Veille météorologique mondiale puisse être fournie grâce aux fonds de coopération technique des Nations Unies. Tous les pays seront ainsi en mesure de bénéficier pleinement des avantages de cette Veille.

43. Ce programme comporte tout d'abord une réévaluation complète du système météorologique mondial existant. Il sera fait usage de nouveaux appareils (satellites artificiels, calculatrices électroniques à grande vitesse). Il a été prévu de créer trois centres météorologiques mondiaux, à Melbourne, Moscou et Washington, dont les deux derniers fonctionnent déjà. Toutes les données météorologiques seront transmises aux centres mondiaux par un réseau de télécommunications. Les données seront ensuite transmises par les centres mondiaux aux centres régionaux, et de là aux centres nationaux de tous les pays du monde. Il convient à ce sujet de noter l'offre qui vient d'être faite par le représentant du Pakistan concernant la création d'un centre régional à Karachi. Etant donné qu'une défaillance d'un seul centre régional ou centre de télécommunications aurait des effets préjudiciables à tout le fonctionnement complexe de la Veille météorologique mondiale, il faudra que les pays ayant la responsabilité du fonctionnement d'une installation régionale bénéficient d'une assistance à cette fin.

44. L'activité des centres mondiaux, régionaux et nationaux reposera sur un système mondial d'observation de l'atmosphère terrestre. Cela nécessitera évidemment un réseau mondial de télécommunications pour l'échange des données. La Veille météorologique mondiale fournira des données non seulement à des fins pratiques immédiates, mais aussi pour la recherche scientifique. Grâce à une innovation récente en matière de satellites, connue sous le nom de transmission automatique des images (APT), les images sont reçues immédiatement.

45. L'OMM contribuera donc dans une mesure appréciable, grâce à la Veille météorologique mondiale, à la réalisation des objectifs de la Décennie du développement.

M. Davies rappelle en terminant que l'OMM fournit une assistance par l'intermédiaire du PEAT et du Fonds spécial.

46. M. HILL (Chambre de commerce internationale), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que le Congrès biennal de la CCI, qui s'est tenu à New Delhi en février 1965 sur le thème de la coopération internationale en tant que clé du progrès économique, a rassemblé plus d'un millier de chefs d'entreprise et d'experts en matière de commerce, d'industrie et de finance, appartenant à une cinquantaine de pays à divers stades de développement économique, ainsi que des observateurs des Nations Unies et des principales organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Ce congrès d'une grande importance a symbolisé la réponse du monde des affaires à l'appel des Nations Unies, qui ont fait de 1965 l'Année de la coopération internationale, et permis d'examiner certains des grands problèmes soulevés à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

47. La position de la CCI devant les grands problèmes économiques mondiaux est définie dans les exposés présentés par cette organisation (E/C.2/632 et E/C.2/633). L'idée de coopération à une cause commune, dans l'intérêt de chacun et sur la base d'un partage des responsabilités, domine depuis plusieurs années l'attitude de la CCI envers les problèmes du développement. Ceci est dû, d'une part, à la structure même de la CCI, qui est loin d'être un club de pays très industrialisés, puisque 54 des 75 pays où se recrutent ses membres sont des Etats en voie de développement, et, d'autre part, au fait que les membres de la CCI sont des hommes d'affaires. Tous les membres de la CCI abordent les problèmes économiques avec un réalisme sensiblement identique, quel que soit le stade de développement du pays auquel ils appartiennent. La coopération est chose naturelle entre eux, comme l'a démontré la conférence des chefs d'entreprise organisée à Karachi en décembre 1960.

48. En ce qui concerne les échanges internationaux, M. Hill déclare que la recherche de moyens pratiques propres à promouvoir le commerce mondial, et en particulier les exportations des pays en voie de développement vers les pays développés, demeure la préoccupation majeure de la CCI. Le Congrès de la CCI à New Delhi a notamment insisté sur la nécessité d'élargir les débouchés ouverts aux produits des pays peu développés, d'établir des liens plus étroits entre producteurs et acheteurs afin d'adapter l'offre à la demande, et d'examiner attentivement la possibilité d'instituer un système international de compensation financière. La CCI se propose, d'autre part, de coopérer avec le Conseil du commerce et du développement sur la question des préférences tarifaires; elle suit de très près le déroulement des négociations engagées sous les auspices du GATT et se tient à la disposition de cet organisme pour lui apporter tous conseils qui pourraient se révéler nécessaires pour une libéralisation véritable de tous les secteurs du commerce international. La CCI s'efforce également d'enrayer dans toute la mesure du possible la tendance de certains pays à adopter des mesures commer-

ciales restrictives pour résoudre leurs problèmes de balance des paiements.

49. La question des investissements internationaux est une autre préoccupation majeure de la CCI, qui voit dans l'expansion des investissements privés la clé d'une croissance économique équilibrée. Le Congrès de la CCI a attaché une importance toute particulière à la mise sur pied d'un secteur privé réellement efficace dans les pays en voie de développement et à l'association des hommes d'affaires à l'élaboration des mesures législatives et de la politique affectant le commerce et l'industrie. La CCI étudie, par ailleurs, la possibilité d'encourager le courant des investissements privés par la création d'un système multilatéral de garanties contre les risques non commerciaux. A cet égard, elle est prête à fournir son concours à la BIRD et donne son plein appui à la Convention internationale élaborée par cette institution pour l'arbitrage des litiges en matière d'investissements.

50. En ce qui concerne la création d'une infrastructure adéquate des transports et des communications, le Congrès de la CCI a accordé une attention particulière à la nécessité d'associer le capital et les milieux économiques privés à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets, M. Hill signale que la CCI a effectué une étude préliminaire des problèmes que posent les investissements d'infrastructure (brochure n° 236).

51. L'une des innovations du Congrès de la CCI a été la discussion qui s'est engagée entre chefs d'entreprise et juristes sur le problème de l'établissement d'une législation et d'un système judiciaire adaptés aux besoins et aux structures économiques du monde moderne.

52. Le Congrès s'est, d'autre part, prononcé en faveur d'un réexamen des systèmes fiscaux existants, dans le cadre de politiques modernes de développement économique. Dans une étude spéciale (brochure n° 235), la Commission des questions fiscales de la CCI propose notamment de nouvelles mesures pour l'élimination de la double imposition.

53. M. Hill précise que le tableau qu'il a fait des activités de la CCI est loin d'être complet, puisqu'il ne couvre pas les réalisations de ses quelque cinquante commissions, comités et groupes de travail. La création du Conseil du commerce et du développement et l'ampleur de ses activités vont avoir d'immenses répercussions sur la CCI, et les organes techniques de la CCI ont reçu pour instructions de suivre de près les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires et de leur prêter un concours diligent.

54. M. BARTON (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que la FSM évalue naturellement les tendances économiques en fonction de leurs effets sur la situation des travailleurs. Les changements les plus importants qui sont intervenus au cours des dernières années ont été l'application des découvertes scientifiques et techniques en vue de l'accroissement de la production et l'internationalisation croissante de la vie économique. Dans sa déclaration à la 1369<sup>e</sup> séance, le Secrétaire général a parlé des risques de domination étrangère résultant de la complexité des techniques nouvelles et de l'énormité des moyens à

mettre en œuvre pour les appliquer. Ceci est particulièrement vrai lorsque d'importants cartels de production ne sont soumis à aucune forme de contrôle public démocratique et sont entre les mains de quelques groupes privés. Le problème se pose aussi bien pour les pays développés que pour les pays en voie de développement.

55. L'un des traits caractéristiques de l'année écoulée a été les conflits entre gouvernements au sein de la Communauté économique européenne et de l'Association européenne de libre-échange, et entre ces groupements et les Etats-Unis. Ces conflits traduisent avant tout les luttes qui opposent les monopoles privés, désireux de s'assurer les positions privilégiées sur le marché international. Les courants de capitaux entre pays développés, et notamment ceux en provenance des Etats-Unis, ne font qu'accroître la puissance de ces sociétés internationales, en leur permettant ainsi de prendre d'importantes décisions économiques qui touchent souvent des millions de personnes et déplacent des productions d'un pays à un autre.

56. Cette tendance à l'internationalisation de la vie économique s'est accélérée au cours des dernières années et la lutte pour les marchés s'est accompagnée de pressions accrues pour réduire les coûts de production, c'est-à-dire essentiellement les charges salariales. Le travailleur se trouve confronté avec un faux dilemme, qui est celui de l'inflation ou de l'austérité; on fait appel à son sens des responsabilités afin qu'il accepte de prétendues « politiques des revenus », qui ne sont en fait que des mesures destinées à limiter les salaires. Il est curieux, à cet égard, de constater que, dans la deuxième partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4047 et Add.1 à 3), il n'est pas question que d'une forme de revenus, à savoir les revenus salariaux, les profits et rentes n'étant pas même mentionnés.

57. L'introduction de nouvelles techniques (automatisation, mécanisation de la production, etc.) s'accompagne souvent de pertes d'emplois ou d'un déclassement pour le travailleur, qui doit exercer un autre emploi. Ce sont là des problèmes de plus en plus aigus qui ont conduit les syndicats à formuler de nouvelles revendications, notamment en matière de sécurité de l'emploi, de reclassement et d'indemnités de réinstallation. L'application généralisée de nouvelles techniques dans l'intérêt de firmes privées a, d'autre part, créé de sérieux problèmes en ce qui concerne l'emploi des travailleurs âgés et, plus encore, celui des jeunes qui sortent des écoles. Les changements rapides qui s'effectuent entraînent souvent le chômage et l'apparition de zones « déprimées ».

58. C'est pour réagir contre cette évolution que les syndicats s'efforcent d'obtenir des changements fondamentaux dans le domaine de la politique économique. Ils cherchent avant tout à obtenir que soient adoptées des politiques économiques plus démocratiques et ils s'opposent à la concentration des monopoles et à leur intégration sur le plan international. Leur action vise à empêcher que les employeurs n'exercent un contrôle unilatéral sur les décisions affectant les entreprises, à obtenir des conventions collectives librement négociées couvrant l'ensemble des conditions de travail et de rémunération, à empêcher que l'économie soit dominée par les



monopoles, à permettre la nationalisation et la gestion démocratique des industries clés, à favoriser l'adoption, dans les secteurs publics existants, de politiques conformes aux intérêts de la majorité de la population, et à encourager le développement régional et le contrôle par l'Etat de toutes les décisions importantes relatives aux investissements et à la production. Cette action part du principe que la participation des travailleurs et de leurs organisations à la solution de problèmes économiques découle de leur droit d'intervenir dans les décisions économiques. Cela est particulièrement vrai de la planification qui, de l'avis de la FSM, n'est guère possible si les décisions en matière d'investissement, de niveaux de l'emploi et de commercialisation des produits sont laissées aux grandes entreprises privées.

59. L'exemple des pays en voie de développement met en lumière les effets néfastes que peut avoir la domination étrangère sur le marché d'un pays. En un an, les prix des produits de base viennent de baisser encore de 5 % ; le taux de croissance de certains pays, notamment d'Amérique latine, s'est ralenti et l'inflation est apparue dans de nombreux pays en voie de développement. Il est donc manifeste que les politiques imposées de l'extérieur à ces pays, essentiellement par l'intermédiaire du FMI, n'ont pas résolu leurs problèmes.

60. L'un des éléments positifs enregistrés en ce qui concerne les pays en voie de développement est l'accroissement récent de leur commerce entre eux et de leur commerce avec les pays socialistes. Toutefois, même les échanges entre pays en voie de développement sont souvent le fait de filiales de grandes firmes internationales. C'est pourquoi la FSM a donné son appui aux efforts faits par certains syndicats de pays en voie de développement pour favoriser la coopération économique entre ces pays, sans ingérence des monopoles, la nationalisation des biens des monopoles étrangers et l'élargissement du secteur public de l'économie. On a enregistré une telle évolution dans certains pays en voie de développement, mais ces pays se sont heurtés à une opposition très ferme des milieux financiers internationaux. Pour assurer leur développement économique d'une manière autonome, les pays doivent avoir l'appui sans réserve des ouvriers et de leurs syndicats, ainsi que des paysans.

Seules une industrialisation planifiée avec la participation des syndicats et une réforme agraire destinée à libérer les paysans de l'emprise des gros propriétaires, étrangers et nationaux, et des prêteurs permettront de parvenir à un tel résultat.

61. La FSM estime que le Conseil peut aider les pays en voie de développement en élargissant ses activités dans ces domaines. En matière d'industrialisation, la création d'une institution spécialisée s'impose d'urgence. Sur le plan de la réforme agraire, le Conseil devrait accélérer ses activités, en coopération avec les institutions spécialisées compétentes, notamment la FAO et l'OIT. Enfin, dans le domaine du commerce, l'ONU devrait concentrer son action sur le renforcement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Conseil du commerce et du développement et prendre des mesures pour développer le commerce sur la base des principes adoptés en 1964 par la Conférence.

62. Dans les pays socialistes, on a assisté, au cours de l'année écoulée, à un nouvel accroissement de la production et à une application plus rapide des procédés techniques et scientifiques modernes en vue du développement. Il ressort de la réunion des représentants des syndicats des pays membres du Conseil d'aide économique mutuelle et de la Yougoslavie que, dans ces pays, les travailleurs et leurs organisations participent de manière constructive à l'élaboration des décisions économiques.

63. M. Barton indique qu'en octobre 1965 se tiendra à Varsovie le sixième Congrès syndical mondial, qui étudiera notamment la question du rôle des syndicats dans le développement économique, celle de l'amélioration de la situation des travailleurs et celle de leur participation effective au contrôle public de la vie économique moderne. De l'avis de la FSM, les études présentées au Conseil devraient examiner à quel niveau sont effectivement prises les décisions économiques essentielles, notamment celles qui intéressent la production, les investissements et la commercialisation.

La séance est levée à 17 h 55.